
ANNEXE II-B: MÉTHODES DE DÉCOMPTE DES BÉNÉFICIAIRES ET DE COMMUNICATION DES DONNÉES SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Introduction

1. La présente annexe décrit les méthodes que le PAM utilise pour présenter les données sur ses résultats en rapport avec les bénéficiaires, notamment le nombre de bénéficiaires auxquels il est venu en aide au cours de l'année considérée. Ces données visent à être publiées dans le rapport annuel sur les résultats du PAM et les rapports annuels par pays afin de rendre compte de l'action menée. Il est essentiel de communiquer des données sur les bénéficiaires aux fins de gestion des programmes, de sensibilisation, de mobilisation de ressources et de transparence à l'égard des donateurs et des autres parties prenantes. En conséquence, le PAM a défini des normes institutionnelles et publié des conseils techniques à l'intention des bureaux de pays et de ses partenaires coopérants pour faire en sorte que les bénéficiaires soient décomptés de manière aussi harmonisée et exacte que possible. Pour se conformer à l'engagement pris par le PAM en matière de transparence, à compter de 2021, il est précisé dans le rapport annuel sur les résultats que les estimations relatives au nombre de bénéficiaires reposent sur les hypothèses les plus probables et sont susceptibles d'être surestimées ou sous-estimées.
2. Les données relatives au nombre de bénéficiaires recevant une assistance sous forme de vivres, de transferts de type monétaire et de bons-produits ou dans le cadre d'activités de renforcement des capacités individuelles sont saisies dans des systèmes internes tels que COMET, l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace, de sorte qu'elles puissent être comparées à des valeurs cibles, regroupées et analysées de manière centralisée.
3. Le système COMET est la principale source de données utilisée pour établir le rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays; il contient des informations sur le type d'activité, le lieu, la période d'assistance et le nombre de bénéficiaires recevant une aide pour chaque activité. La plupart des informations concernant les bénéficiaires figurant dans COMET proviennent de rapports mensuels communiqués par les milliers de partenaires coopérants du PAM à l'œuvre dans plus de 80 pays, notamment les gouvernements, les autorités locales et les partenaires coopérants nationaux et internationaux.
4. Les données enregistrées dans COMET sont validées et regroupées au niveau décentralisé (y compris dans les bureaux de section et les bureaux auxiliaires) une fois par mois et soumises à un processus manuel d'ajustement et d'assurance qualité réalisé par les bureaux de pays et les bureaux régionaux à la fin de l'année considérée. Elles font ensuite l'objet d'un contrôle de la qualité avant d'être établies sous leur forme définitive et agrégées en vue de leur présentation dans le rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays.
5. Devant les défis que posent la collecte et la validation des données, l'exclusion des chevauchements et le recours à des approximations en l'absence de données vérifiées, le nombre final de bénéficiaires de l'assistance du PAM qui est communiqué tous les ans doit être considéré comme une estimation reposant sur les hypothèses les plus probables, et non comme un nombre exact.

Méthodes utilisées pour compter les bénéficiaires du PAM (niveau 1)

Définition des bénéficiaires

6. Pour déterminer le nombre total de bénéficiaires effectifs au cours d'une année donnée, le PAM compte toutes les personnes qui ont reçu une assistance au moins une fois durant l'année. Le PAM a publié des orientations détaillées¹ à l'usage des bureaux de pays et des partenaires pour les aider à déterminer qui doit ou ne doit pas être compté comme bénéficiaire dans divers cas de figure.
7. La classification des bénéficiaires du PAM comporte trois niveaux (1, 2 et 3), les bénéficiaires de niveau 1 étant définis de manière générale comme des bénéficiaires directs et ceux de niveau 2 et 3 comme des bénéficiaires indirects. Actuellement, le PAM compte uniquement les bénéficiaires directs (niveau 1) et ne compte pas de manière systématique les bénéficiaires indirects (niveaux 2 et 3), tels que les personnes qui bénéficient du soutien qu'il apporte pour renforcer les politiques publiques concernant les filets de sécurité, les capacités des gouvernements en matière de mise en œuvre, les systèmes d'alerte rapide et les capacités d'intervention en situation d'urgence².
8. Les bénéficiaires directs de niveau 1 sont définis dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021 comme étant les "individus identifiables qui reçoivent une assistance directe (de la part du PAM ou de ses partenaires coopérants) sous la forme de vivres, de transferts de type monétaire et d'activités visant à renforcer leurs capacités individuelles (activités de formation, de conseil ou de sensibilisation destinées aux individus démunis ou aux membres de leur ménage)"³. Cette approche a été révisée dernièrement conformément au nouveau Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025, et comprend dorénavant les bénéficiaires directs des activités de renforcement des capacités: "Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des produits alimentaires/des espèces ou des transferts monétaires assortis de restrictions/des bons-produits ou des transferts assurés au titre du renforcement des capacités (y compris les personnes handicapées)"⁴. En outre, lorsque l'assistance fournie par le PAM vient en aide à l'ensemble d'un ménage, tous les membres de celui-ci sont comptés comme bénéficiaires, y compris les personnes que l'on ne peut pas identifier (à savoir les personnes inscrites dans les registres du PAM mais pour lesquelles celui-ci ne dispose d'aucune donnée d'identification personnelle). Si l'on ne connaît pas le nombre réel de membres du ménage, on utilise le nombre moyen de personnes par ménage dans le pays considéré; si l'on ne connaît aucun de ces deux nombres, on part de l'hypothèse que le ménage se compose de cinq membres.

¹ PAM. 2019. *Guidance Note on Estimating and Counting Beneficiaries*.

² Un indicateur d'effet direct facultatif permettant d'évaluer le nombre de bénéficiaires indirects du PAM pris en charge par les dispositifs ou les programmes nationaux de protection sociale a été ajouté au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. En outre, une note d'orientation relative à l'estimation du nombre de bénéficiaires de niveaux 2 et 3, qui a été publiée au début de 2022, devrait permettre au PAM d'évaluer l'assistance qu'il fournit aux communautés, aux ménages et aux individus autres que ses bénéficiaires directs.

³ PAM. 2019. "Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 – Partie II: cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance" (WFP/EB.A/2019/5-A).

⁴ PAM. 2022. "Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.1/2022/4-A/1/Rev.1).

9. Le nombre de bénéficiaires du PAM ne tient pas compte du volume ni de la durée de l'assistance fournie, qui peuvent varier considérablement selon l'activité, le lieu et le contexte opérationnel⁵. Une personne qui reçoit des rations d'urgence pendant une semaine à la suite d'un cyclone est comptée de la même façon qu'une personne qui reçoit des rations mensuelles dans le cadre d'un programme en faveur de la résilience ou qu'une mère qui bénéficie d'une journée de formation sur la nutrition et l'assainissement.
10. Les autres personnes qui reçoivent une assistance de la part du PAM mais que l'on ne peut pas identifier, comme celles qui participent aux réunions d'information sans que leur nom soit enregistré, ne peuvent pas être comptées parmi les bénéficiaires directs.
11. Parmi les personnes qui comptent comme des bénéficiaires directs figurent les écoliers qui reçoivent des repas scolaires du PAM et les membres des ménages qui reçoivent des transferts sous forme de produits alimentaires ou de type monétaire de la part du PAM. Parmi les personnes qui ne comptent pas comme des bénéficiaires directs, on peut citer les fonctionnaires et les décideurs publics qui participent aux initiatives de développement des capacités.

Agrégation des chiffres relatifs aux bénéficiaires

12. Une fois la mise en œuvre des différentes activités terminée, les bureaux de pays enregistrent le nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance et ajustent ce nombre afin de tenir compte des chevauchements (par exemple, dans le cas d'une famille ayant bénéficié d'une assistance au titre de plusieurs activités pendant une même période ou à un même endroit) et des nouveaux bénéficiaires (à savoir les personnes qui ont bénéficié pour la première fois d'une assistance pendant l'année considérée), de façon à obtenir une estimation du nombre de bénéficiaires effectifs "uniques". Chaque bureau de pays applique les règles qu'il a définies en matière de chevauchement lors de la planification des différentes activités, mais peut apporter des modifications à l'estimation finale en fonction des nouvelles informations obtenues après le début de la mise en œuvre.
13. L'estimation finale du nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance dans chaque pays est validée dans COMET par les différents bureaux de pays à la fin de chaque année, puis extraite pour être utilisée dans les publications du PAM. Ces données sont agrégées afin de communiquer les chiffres suivants sur les bénéficiaires:
 - le nombre total de bénéficiaires, qui est la somme de tous les bénéficiaires directs ayant reçu une assistance dans le cadre de l'ensemble des activités menées dans les pays, après élimination des chevauchements;
 - le nombre total de bénéficiaires ayant reçu une assistance sous forme de vivres, de transferts de type monétaire et de bons-produits et dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, qui est la somme de tous les bénéficiaires directs auxquels le PAM est venu en aide au moyen des différentes modalités de transfert dans le cadre de l'ensemble des activités, après élimination des chevauchements;
 - le nombre total de bénéficiaires ayant reçu une assistance dans chaque domaine d'activité, qui est la somme de tous les bénéficiaires directs auxquels le PAM est venu en aide au niveau des pays dans chacun de ses huit domaines d'activité; et

⁵ PAM. 2019. *Guidance Note on Estimating and Counting Beneficiaries*.

- le nombre d'écoliers ayant reçu une aide au titre des programmes menés en milieu scolaire, qui est la somme de tous les participants auxquels le PAM est venu en aide dans le cadre des programmes mis en œuvre dans les écoles, après exclusion des personnes auxiliaires telles que les enseignants et les personnes chargées de préparer les repas.

Calendrier annuel relatif à l'ajustement du nombre de bénéficiaires

14. Le calcul du nombre annuel ajusté de bénéficiaires suit un calendrier institutionnel normalisé. Les bureaux de pays du PAM communiquent le nombre total de leurs bénéficiaires au cours du premier trimestre de l'année suivant l'année considérée, après ajustement pour tenir compte des chevauchements de façon à fournir une estimation finale du nombre de bénéficiaires "uniques" ayant reçu une assistance l'année précédente. Tous les ans, les données relatives aux bénéficiaires extraites des plans stratégiques de pays sont publiées le 31 mars dans les rapports annuels par pays.
15. Ces chiffres sont ensuite agrégés à l'échelle mondiale pour obtenir le nombre total de bénéficiaires à publier dans le rapport annuel sur les résultats qui est présenté chaque année au Conseil d'administration pour approbation à sa session annuelle.